

SIEA DES DEUX RIVES

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL

DU 29 janvier 2026 à 19h30



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 8 décembre 2025
- Délibération 01-2026 : DOB budget AEP
- Délibération 02-2026 : DOB budget ASC
- Délibération 03-2026 : DOB budget ANC
- Délibération 04-2026 : Répartition frais de fonctionnement 2026 (AR D33-2025 du 09-12-2025)
- Délibération 05-2026 : Participation de la collectivité à des contrats individuels de mutuelle santé labellisés
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Michel DUVIGNAC, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Assistait également à cette séance Madame Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets de délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance. L'ensemble des élus (titulaires et suppléants) a été convié à une réunion préparatoire au comité syndical afin de présenter l'ensemble des points à l'ordre du jour. Cette réunion a eu lieu en amont du comité syndical à 18h00.

DELIBERATIONS

Résumé des débats 01-2026, 02-2026 et 03-2026 :

Madame Flavie REMAUT et Monsieur Didier AUDOIT ont exposé une synthèse financière de l'année écoulée et l'évolution financière pluriannuelle de la collectivité. Pour chacun des 3 budgets, les orientations SIEA des Deux Rives budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ont ensuite été présentés. Monsieur le Président procède ensuite à la lecture et met au vote les 3 délibérations.

Débat d'orientation budgétaire eau potable :

Monsieur Cédric FRECHAUT souhaite connaître au chapitre 11, article 6135 (location batterie zoé + copieur) la part de chacun, le montant total étant de 2126.45€ pour 2025.

Sur ce montant la part de la location de la batterie représente 55% et le copieur 45%.

Délibération 01-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12+2 procurations)

01-2026_ Débat orientation budgétaire - budget AEP 70400

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget AEP 70400, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

* * *

Délibération 02-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

02-2026_ Débat orientation budgétaire - budget ASC 70420

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ASC 70420, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

* * *

Délibération 03-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ

SIEA des Deux Rives – PV Séance du 8 décembre 2025

(Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

03-2026_ Débat orientation budgétaire - budget ANC 70425

M. le président rappelle que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5711-1-36 du CGCT, il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Pour le budget ANC 70425, ont été exposées les orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'**unanimité** d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Didier AUDOIT rappelle la délibération de répartition des charges votée par anticipation pour 2026 le 09/12/2025. Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des charges avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget ANC, la délibération est soumise ce jour avec l'ANC passant de 6 à 5%.

Délibération 04-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
------------	-------------	--------------------------	------------------------------

ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)
-----------	---	---	---

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12+ 2 procurations)

04-2026_Répartition des charges de fonctionnement budget eau potable 70400, assainissement collectif 70420 et spanc 70425

Vu la délibération du 09 décembre 2025 relative à la répartition des charges pour 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des charges avant le vote du budget primitif 2026,

Le président propose la répartition suivante pour les dépenses concernées :

Article	Objet	70400 - AEP	70420 - ASC	70525 - ANC
6063.	Fournitures d'entretien et de petit équipement	47.5%	47.5%	5%
6064.	Fournitures administratives	47.5%	47.5%	5%
6066.	Carburants	47.5%	47.5%	5%
6068.	Autres matières et fournitures	47.5%	47.5%	5%
6122.	Crédit-bail mobilier	47.5%	47.5%	5%
6132.	Locations immobilières	47.5%	47.5%	5%
6135.	Locations mobilières	47.5%	47.5%	5%
6137.	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50%	50%	
614.	Charges locatives et de copropriété	47.5%	47.5%	5%
61551.	Matériel roulant	47.5%	47.5%	5%
6156.	Maintenance	47.5%	47.5%	5%
6161.	Primes d'assurances/Multirisques	47.5%	47.5%	5%
6168.	Primes d'assurances - Autres	47.5%	47.5%	5%
617.	Études et recherches	47.5%	47.5%	5%
618.	Divers	47.5%	47.5%	5%
6218.	Autres personnels extérieurs	47.5%	47.5%	5%
6226.	Honoraires	47.5%	47.5%	5%
6227.	Frais d'actes et de contentieux	47.5%	47.5%	5%
6228.	Divers	47.5%	47.5%	5%
6231.	Annonces et insertions	47.5%	47.5%	5%
6237.	Publications	47.5%	47.5%	5%
6251.	Voyages et déplacements	47.5%	47.5%	5%
6255.	Frais de déménagement	47.5%	47.5%	5%
6256.	Missions	47.5%	47.5%	5%
6257.	Réceptions	47.5%	47.5%	5%
6261.	Frais d'affranchissement	47.5%	47.5%	5%

6262.	Frais de télécommunications	47.5%	47.5%	5%
6281.	Concours divers (cotisations)	47.5%	47.5%	5%
6287.	Remboursements de frais	47.5%	47.5%	5%
6288.	Autres	47.5%	47.5%	5%
6332.	Cotisations versées au F.N.A.L.	47.5%	47.5%	5%
6336.	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	47.5%	47.5%	5%
63512.	Taxes foncières	50%	50%	
6378.	Autres taxes et redevances	47.5%	47.5%	5%
6411.	Salaires, appointements, commissions de base	47.5%	47.5%	5%
6413.	Primes et gratifications	47.5%	47.5%	5%
6451.	Cotisations à l'URSSAF	47.5%	47.5%	5%
6453.	Cotisations aux caisses de retraites	47.5%	47.5%	5%
6454.	Cotisations aux ASSEDIC	47.5%	47.5%	5%
6458.	Cotisations aux autres organismes sociaux	47.5%	47.5%	5%
6475.	Médecine du travail, pharmacie	47.5%	47.5%	5%
648.	Autres charges de personnel	47.5%	47.5%	5%
6512.	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	47.5%	47.5%	5%
6531.	Indemnités	47.5%	47.5%	5%
6533.	Cotisations de retraite	47.5%	47.5%	5%
658.	Charges diverses de gestion courante	47.5%	47.5%	5%
678.	Autres charges exceptionnelles	47.5%	47.5%	5%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette clé de répartition pour l'exercice comptable 2026.

Didier AUDOIT rappelle que le SIEA participe pour ses salariés à hauteur de 50% pour la mutuelle des salariés et prend en charge à 100% la prévoyance.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties minimales et à la participation obligatoire des employeurs :

- les agents de droit privé de la collectivité peuvent bénéficier d'une participation financière aux contrats individuels labellisés ;
- la participation doit **respecter le seuil minimal obligatoire fixé par décret** (15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026) ;

Pour la mutuelle il convient de régulariser par une délibération car les nouvelles dispositions imposent que cette prise en charge soit soumise à cotisations sociales.

Délibération 05-2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 19h30, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Corinne BOUCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne) donne procuration à Guy COGOURDANT

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

05-2026_ Régularisation de la participation de la collectivité à des contrats individuels de mutuelle santé labellisés – Agents sous contrat de droit privé
--

Le Comité Syndical,

Vu :

- Le Code du travail relatif à la protection sociale complémentaire des salariés applicable aux agents de droit privé ;
- La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la complémentaire santé obligatoire et aux régimes collectifs ;
- Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties minimales et à la participation obligatoire des employeurs ;

Considérant :

- Que les agents de droit privé de la collectivité peuvent bénéficier d'une participation financière aux contrats individuels labellisés ;
- Que cette participation doit **respecter le seuil minimal obligatoire fixé par décret** (15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026) ;

Décide à l'unanimité :

Article 1 – Reconnaissance et régularisation

La collectivité reconnaît et régularise la participation financière existante aux contrats individuels de mutuelle santé labellisés, versée aux agents de droit privé à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Article 2 – Montant de la participation

La participation de la collectivité est fixée à 82 €.

Article 3 – Faculté de souscription

La souscription à un contrat individuel labellisé reste **facultative pour le salarié**.

Article 4 – Modalités de versement

La participation est versée **directement au salarié sur son bulletin de paie et soumise aux cotisations sociales**.

Article 5 – Attestation et conformité

Le bénéfice de la participation est conditionné à la production par le salarié d'une attestation d'adhésion au contrat individuel labellisé, conforme aux garanties minimales prévues par le décret n°2022-581.

Article 6 – Communication

La présente délibération sera portée à la connaissance de l'ensemble des salariés de droit privé et versée au registre officiel des délibérations de la collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES

Point d'avancement sur les chantiers en cours.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

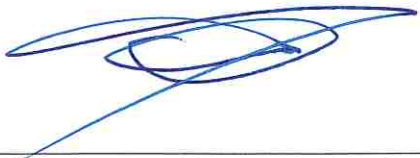
Marilys DEJOUA demande si le montant des travaux pour la CAB de Cadillac (place des capucins) est chiffré ?
 Flavie REMAUT précise qu'un plan projet de l'emprise/aménagement a été envoyé par le bureau d'études de la mairie cette semaine. Le SIEA pourra confier l'étude pour l'estimation des travaux de canalisation (AEP/EU) au cabinet Merlin dès que le budget sera voté.

Didier AUDOIT ajoute qu'une réunion doit être organisée avec la mairie pour le financement de ces travaux.

Guy COGOURDANT demande en vue des nouvelles élections de mars 2026, s'il est envisagé un repas de fin de mandat ou un repas avec les nouveaux élus ?

Après un tour de table, les élus décident qu'un seul repas de transition avec anciens et nouveaux membres sera organisé (sous forme « d'auberge espagnole ») aux beaux jours.

La séance est levée à 20h05

M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président 	M. DUVIGNAC Michel (St Pierre de Bat) – secrétaire de séance 
---	---